

**Arrêté du 23 février 2011 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de
Versailles**

NOR : JUSB1106111A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 17 février 2011 portant nomination d'une régisseuse titulaire et d'une régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Versaillesont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Monsieur DERRIEN Arnaud, greffier du premier grade, en sa qualité de régisseur intérimaire du tribunal de grande instance de Versailles»,

Lire : «Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Monsieur DERRIEN Arnaud, greffier du premier grade, en sa qualité de régisseur titulaire du tribunal de grande instance de Versailles».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Versailles en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 23 février 2011

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
Par délégation, la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle

Marie-Noëlle DEHOUCK